

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : Société des casinos du Québec Inc.

ci-après appelé « l'employeur »

ET : Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN) -
Unité générale

ci-après appelé « le syndicat »

RELATIVE AU : Règles d'attribution des congés fériés chez les techniciens – Entretien
d'équipement MAS – PROJET PILOTE

ATTENDU que la convention collective est entrée en vigueur le 19 juin 2013;

ATTENDU les articles 12.11, 14.6 et 16.6 de la présente convention collective;

ATTENDU les pratiques de gestion en lien avec les échanges de quart;

ATTENDU que les parties désirent trouver une solution satisfaisante pour le choix annuelle des fériés.

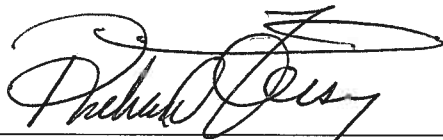
LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Les ATTENDUS font partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Pour l'année en cours, dans le cas des échanges entre deux techniciens MAS, par bloc (1 fois trois mois, 2 fois trois mois, ou 1 fois six mois), autorisées par le gestionnaire, les demandes de fériés effectuées en première étape, soit du 22 mars au 27 mars 2017, seront traitées en fonction de l'horaire échangé des employés, à l'exception des demandes de fériés à l'intérieur des deux semaines des fêtes incluant le 25 décembre et le 1^{er} janvier et des deux semaines de la relâche scolaire.
3. Pour l'année 2018-2019, les parties s'entendent pour que les demandes d'échanges en bloc entre deux techniciens soient effectuées par l'employé et traitées par l'employeur avant les périodes prévues dans la convention collective pour les choix de vacances et de fériés. Les nouveaux horaires seront alors considérés pour le traitement de vacances et des fériés.
4. Les parties conviennent que cette entente est un projet pilote qui sera réévalué au moment du remaniement d'horaire 2019-2020.
5. Les parties déclarent que la présente entente est faite sans admission quelconque et qu'elle ne constitue pas un précédent pouvant être invoqué dans le futur.

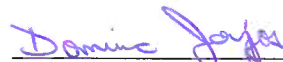
EN FOI DE QUOI les parties ont signée la présente à Montréal ce 8^{ième} jour du mois de mai 2017.

Pour la Société des casinos du Québec inc.

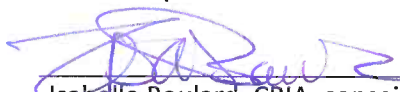
**Pour le Syndicat des employées et employés de
la Société des casinos du Québec (CSN) – Unité
générale**



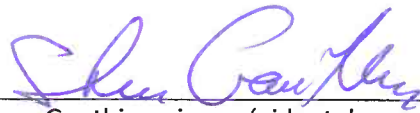
Richard Foisy, chef des opérations,
Direction des machines à sous, appareils de jeux
électroniques et keno



Dominic Jorjos, vice- président aux griefs du
syndicat CSN – Unité générale



Isabelle Boulard, CRIA, conseillère en relations
professionnelles.



Steve Gauthier, vice-président du syndicat
CSN – Unité générale